

**AVENANT N°01 DU CONTRAT  
DE SERVICE DE CONSULTANT INDIVIDUEL N°22/01/MATUAFFTT/DGRTR/PRRR/CEP**

---

**ENTRE LES SOUSSIGNES,**

**Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, chargé des Affaires Foncières et des Transports Terrestres représenté par Monsieur Said Housseini ABOUBACAR, Directeur Général des Routes et Transport Routier (DGRTR).**

Ci-après « le Client »

**ET**

**RAZAFINDRATSIMBAHARINORO Pierre Silvère  
Consultant Expert en Passation de Marchés  
Résidant à l'immeuble MCB – Hamramba – Moroni.**

Ci-après « le Consultant »

**IL EST RAPPELE CE QUI SUIT :**

En date du 15/02/2022, a été signé un contrat de service de consultant individuel entre le Client et le Consultant afin de confier à ce dernier le poste d'**Expert en Passation de Marchés**.

Ledit contrat arrivera à son échéance **le 21/02/2023**.

Afin de mieux convenir aux besoins **du Client** et conformément à la mission qu'exerce le **Consultant** au sein du Projet PRRR, il a été décidé, avec l'accord du Consultant, de modifier les modalités relatives à la durée du contrat. Le contrat de travail initial reste inchangé dans ses autres clauses, notamment en ce qui concerne les obligations incombant à chacune des parties.

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 – OBJET DU PROLONGATION**

L'objet de ce contrat est de procéder à la prolongation du contrat de service de consultant à durée déterminée initial de 12 mois signer entre le Client et le Consultant, conformément aux dispositions en son article XVI – 16.1 et 16.2 sur l'entrée en vigueur et l'expiration du contrat.

**ARTICLE 2 – PROLONGATION DU CONTRAT**

Le contrat à durée déterminée entre les parties est prorogé pour la durée de **04 mois**. Il prendra effet **le 10 Mai 2023** pour s'achever définitivement **le 10 septembre 2023**.



### ARTICLE 3 – COUTS OCCASIONNES PAR CE PROLONGATION

Les coûts occasionnés par cette prolongation du contrat font appel au tableau détaillé suivant :

TABLEAU DETAILLE DES COUTS

Désignation	Unité	Quantités	PU euro	Total
<b>REMUNERATION DU CONSULTANT</b>				
<b>1. Honoraires</b>				36 000
Honoraires	mois	04	9 000	36 000
<b>FRAIS DIVERS REMBOURSABLES</b>				
<b>2. Frais divers remboursables</b>				1 278
Frais de communication	mois	04	50	200
Assurances	mois	04	102	408
Billet aller / retour Mada-Moroni	U	1	670	670
			<b>Total Général</b>	<b>37 278</b>

(Du 10/05/2023 au 10/09 /2023= 4 mois)

Arrêté le montant du présent tableau détaillé des coûts à la somme de « **TRENTE-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS** »

La présente prolongation du contrat pourra être signé en plusieurs exemplaires, chacun constituant un original dudit prolongation.

En foi de quoi, les parties à cette prolongation ont signé en leur nom respectif aux dates mentionnées ci-dessous.

Fait à Moroni le, 06/05/2023 en 3 exemplaires, dont 1 remis à chaque partie.

**SIGNATURE** (Faire précéder de la mention « **lu et approuvé** »)

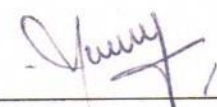
POUR LE CLIENT


SAID HOUSSEINI ABOUBACAR

Date 06/05/2023

POUR LE CONSULTANT



RAZAFINDRATSIMBAHARINORO Pierre Silvère

Date 06/05/2023